



## Sanction par l'employeur et altercation

-----  
Par Visiteur

Après une 2eme altercation, une colegue a fait un rapport sur moi,sans que je le sache , j'ai recu un courrier en recommander pour une convocation et une eventuelle sanction,  
a la premiere altercation j'ai fait remonter l'information , sans faire de rapport, aujourd'hui s'est elle qui la fait,en disant que je l'ai insulté, avec un temoin,ce temoin fait parti de ma hiarchi,(ils mangent regulierement ensemble)ses dit son faut , que puis je faire? on a m'a dit qu'elle a fait apel au dp avec qui je n'accroche pas du tous  
j'entend regulierement des choses sur moi de sa part , mais personne veut ce mouiller quand je leurs demande de confirmé par courrier

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Dans l'immédiat attendez de voir ce qui se passe à l'entretien.

Cet entretien est l'occasion pour vous de vous expliquer sur les faits et de les contredire.

La convocation à cet entretien a pour but de permettre à votre employeur de vous indiquer ce qu'il vous reproche et ce qu'il envisage et à vous de vous expliquer sur les faits qui vous sont reprochés. Vous pouvez vous faire assister d'une personne de votre choix appartenant au personnel.

Si après notification de votre sanction vous souhaitez la contester vous aurez tout le loisir de présenter vos explications à votre employeur, par écrit ou par l'intermédiaire des représentants du personnel.

Et si vous considérez de la sanction est injuste ou disproportionnée, vous pourrez saisir le conseil de prud'hommes.

Dans l'immédiat préparez vos arguments pour votre entretien. Essayez d'être le plus calme possible et ne vous inquiétez pas avant l'heure.

Cordialement